

# Néologie: la fabrique d'un terme

Agnès Steuckardt

## ▶ To cite this version:

Agnès Steuckardt. Néologie: la fabrique d'un terme. C. Jacquet-Pfau, J.-F. Sablayrolles. La fabrique des mots français, Lambert Lucas, pp.23-37, 2016. hal-01827816

HAL Id: hal-01827816

https://hal.science/hal-01827816

Submitted on 12 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Néologie : la fabrique d'un terme

Agnès Steuckardt Université Paul-Valéry Montpellier 3 Praxiling (UMR 5267)

Le titre de cet ouvrage, « La fabrique des mots », désigne une activité linguistique qu'en langue de spécialité on nomme communément « l'activité néologique », « la néologie », activité dont le résultat est « le néologisme ». Une certaine réticence demeure cependant à considérer *néologie, néologique, néologisme* comme de véritables termes, permettant de désigner avec rigueur et précision un concept de la lexicologie. De fait, *néologisme* appartient clairement au discours commun : selon la base *Europresse*, pour les cinq dernières années, la presse francophone en fournit 3045 attestations ; *néologie*, avec 179 occurrences, et *néologique(s)*, employé seulement 20 fois, sont moins usuels. Le *Trésor de la langue française* et le *Petit Robert* (édition 2015) prévoient un marquage « [Ling.] » pour décrire le sens spécialisé de *néologie*; ils ne le font ni pour *néologisme*, ni pour *néologique*. Leurs articles « Néologisme » commencent en revanche par les marquages « [Vieilli] », et c'est peut-être en partie dans l'histoire de ces mots qu'il faut chercher une explication de la réticence à considérer qu'ils relèvent de la terminologie linguistique.

Le propos de cette contribution est de retracer les jalons de cette histoire. On se demandera d'abord comment l'idée qu'ils visent a pu, dans une période pré-linguistique, être pensée et débattue. Alors que les formants grecs qui les constituent semblent les placer d'emblée parmi les mots savants, on montrera que c'est de la polémique autour des mots nouveaux qu'émergent ces formations, d'abord facétieuses, et on cherchera à comprendre comment ils se sont progressivement détachés du discours satirique. La question de la fabrique d'un mot sera ainsi abordée par des mots un peu particuliers : ceux qui nomment la fabrique des mots.

### 1. L'idée avant le mot

Si le mot *néologie* est attesté en français depuis le 18<sup>e</sup> siècle, l'intérêt pour ce qu'il désigne est nettement plus ancien. La question des mots nouveaux fait débat dès l'Antiquité; elle est abordée par Aristote, pour lequel la création néologique se justifie par la « nécessité » de nommer le réel (IV<sup>e</sup> s. av. J. C. : II, 7)<sup>2</sup>; elle fait chez Cicéron et chez Horace l'objet de développements circonstanciés qui sont repris par les acteurs et observateurs de la langue française<sup>3</sup>.

## 1.1 De l'autorité à la controverse

Suivant les passages que l'on extrait, la position des Anciens apparaîtra plus ou moins favorable à la néologie. Les Humanistes retiennent l'orientation positive. C'est en invoquant l'autorité de Cicéron que Du Bellay argumente, dans la *Deffence et illustration de la Langue Francoyse*, le droit, voire le devoir, pour le poète, d'enrichir la langue française par des mots nouveaux : « Qu'il ne craigne point d'inventer, d'adopter et composer à l'imitation des Grecs, quelques mots françois, comme Cicéron se vante d'avoir fait en sa langue » (1549 : VI, np). Pour Cicéron en effet, dont l'argumentation se place dans la continuité de celle d'Aristote, chaque domaine

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'enquête a été menée pour la période janvier 2010-décembre 2014, sur l'ensemble de la presse francophone disponible dans la base *Europresse*.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « Parfois aussi, il est nécessaire de créer un mot spécial, quand il n'existe pas de terme auquel on puisse légitimement rapporter la chose » (trad. Barthélémy Saint Hilaire).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pour un panorama des positions littéraires sur la néologie en langue française, voir Pruvost, Sablayrolles, 2012, chapitre 3.

de spécialité a besoin de créer des mots congruents aux objets qu'il traite : « Quod quidem nemo mediocriter doctus mirabitur cogitans in omni arte, cuius usus vulgaris communisque non sit, multam novitatem nominum esse, cum constituantur earum rerum vocabula, quae in quaque arte versentur »<sup>4</sup> (Cicéron, 49 av. J. C. : III, 1). En dépit de l'autorité cicéronienne, invoquée par Du Bellay, les expérimentations lexicales de la Pléiade ne sont pas sans faire débat, dès le 16<sup>e</sup> siècle. Ainsi les *Odes* de Ronsard, parues en 1550, qui construisent un vocabulaire « spécialisé » pour la poésie, en puisant largement aux sources grecques, s'attirent-elles les critiques du poète Mellin de Saint Gelais, alors aumônier du roi et poète de la cour. Si Ronsard finit par lui succéder dans cette place, le débat sur les innovations lexicales reste latent, et connaît des épisodes d'exacerbation, avec notamment la lutte contre les italianismes, menée par Henri Estienne (1578).

Il se radicalise pendant l'Âge classique, avec les prises de position exprimées par Malherbe dans ses commentaires Desportes. Dans la polémique qui se déploie tout au long du siècle, l'autorité des Anciens est invoquée pour argumenter tantôt contre les mots nouveaux, tantôt en leur faveur. Vaugelas, dans la Préface de ses Remarques sur la langue francoyse (1649 : XI), rappelle la position d'Horace : « Licuit semperque licebit etc. », tronquant la citation, qui continue ainsi : « Signatum praesente nota producere nomen »<sup>5</sup> (19 av. J. C. : 58-59). Horace justifiait la production de mots nouveaux en la corrélant à l'inscription de la langue dans son temps; Vaugelas prend ses distances à l'égard de cette position, se contentant de « ne point blasmer » les poètes capables de réussir de « belles hardiesses », mais considérant en définitive qu'« il n'est permis à qui que ce soit de faire de nouueaux mots, non pas mesme au souverain » (1649 : XII). Il invoque pour justifier cet interdit, une anecdote rapportée par Suétone : le grammairien Pomponius aurait contesté à Tibère le droit d'introduire en latin un mot nouveau<sup>6</sup>. Le passage d'Horace est repris et cité intégralement dans la Remarque 569 : « il n'est jamais permis de faire de nouueaux mots, non obstant l'oracle d'Horace » (1649 : np). Ironisant, par les connotations religieuses du mot oracle, sur la dévotion à l'égard des Anciens, Vaugelas s'oppose frontalement à l'autorité d'Horace, par un non obstant qui affirme son émancipation.

Il va ainsi à l'encontre de ceux que Gilles Siouffi appelle, un peu paradoxalement eu égard à leur position, mais conformément à leur situation dans le siècle, « les tenants de la vieille école » (Siouffi, 2011 : 378), c'est-à-dire ceux qui, comme Mademoiselle de Gournay, fille adoptive de Montaigne, comme Simon Dupleix ou La Mothe le Vayer s'inscrivent dans la tradition humaniste et sont globalement favorables aux mots nouveaux. Pour ce dernier, par exemple, « c'est une maxime receüe en toutes les langues, que l'usage admet de nouveaux mots, ou les abolit, comme bon lui semble » (1638 : 94).

### 1.2 Ménage vs Bouhours

Dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle, la controverse autour des mots nouveaux prend la forme d'un affrontement entre Bouhours, disciple de Vaugelas, et Gilles Ménage, grammairien érudit, féru d'étymologie, défenseur des inventeurs de mots et inventeur de mots lui-même. Le mot *prosateur*, dont Gilles Ménage revendique la création, cristallise la controverse ; Bouhours, disciple de Vaugelas, se moque de l'inventeur, et la querelle se prolonge, d'*Observations* en *Remarques*, pendant près d'un demi-siècle (Steuckardt, 2015). Elle continue même au-delà de la mort des protagonistes, Frain-du-Tremblay, beau-frère de Ménage, continuant, dans son *Traité des langues*, publié en 1703, à prendre la défense du mot *prosateur* et de son inventeur :

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> « C'est de quoi [faire des mots nouveaux] cependant ne s'étonnera aucun esprit un peu cultivé, qui fera réflexion qu'en toute espèce d'art dont l'usage n'est pas généralement répandu et populaire, il y a beaucoup de mots nouveaux ; car il faut bien qu'un art donne des noms aux objets dont il traite » (trad. M. Nisard).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> « On a toujours eu, on aura toujours la liberté de mettre en circulation un mot marqué au coin de l'année » (trad. F. Richard, 1944).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Sur l'utilisation de cette anecdote au 17<sup>e</sup> siècle, voir Merlin-Kajman, 2011.

« Quand un mot est fait à propos, & pour le besoin que l'on en a, il doit être favorablement reçû, comme un signe necessaire pour se faire bien entendre sur les matières dont on veut parler. Et l'on est obligé à celuy qui en est l'Auteur, comme on l'est à un homme qui a inventé quelque nouvel instrument necessaire » (1703 : 136) ; l'appréciation générale « on est obligé à celuy qui en est l'Auteur » rend un hommage assez transparent à Gilles Ménage.

Dans le contexte de la seconde préciosité et de la querelle des Anciens et des modernes, les attaques contre les mots nouveaux prennent une vigueur redoublée. Ces mots deviennent un sujet d'amusement dans les ouvrages satiriques et sur la scène théâtrale. Les Mots à la mode (1692), conversation mondaine imaginée par François de Callières, raille les usages linguistiques innovants des nouveaux précieux ; Boursault met en scène une pièce inspirée de l'ouvrage de Callières et portant le même titre (1694). Comme l'indique l'avis au lecteur, le dramaturge, à la suite de Callières, cherche à « peser un peu plus sur ceux qui se rendent ridicules par des façons de parler aussi extravagantes que les personnes qui ont l'impertinence de les inventer » ([1694] 1811 : 133). L'invention des mots est devenue un sujet de comédie.

#### 2. Néologue, néologique, néologisme : au creuset du rire

C'est sur le mode satirique que sont formés les mots de la famille *néologie*. Le premier attesté semble être *néologue*, qu'on relève dès 1723, dans une lettre que Jean-Baptiste Rousseau adresse à l'abbé d'Olivet : « Vertubleu ! mon cher monsieur, vous n'y allez pas de main morte contre les néologues du corps ! », s'écrie-t-il à la lecture du discours de réception à l'Académie française de son correspondant (1723 [1818] : 262). *Néologue* est employé dans la correspondance privée, sur un registre familier, qui est marqué ici par le juron *vertubleu* et par la locution *ne pas y aller de main morte*. Le mot est probablement imaginé sur le modèle de *philologue* et d'*astrologue*; le ludisme inhérent à la création néologique, conjugué à une représentation populaire amusée de l'astrologue – véhiculée par le discours parémique (« Ce n'est pas un grand astrologue »<sup>7</sup>) ou par la fable (« L'astrologue qui se laisse tomber dans un puits », de La Fontaine) – place d'emblée le néologue sous le signe du rire.

## 2.1 Le Dictionnaire néologique de l'abbé Desfontaines (1726)

Un ouvrage satirique lance un deuxième mot issu des mêmes formants : l'adjectif néologique. C'est le qualificatif que choisit, en 1726, l'abbé Desfontaines pour intituler son pamphlet contre ceux qu'il nomme nos « ingénieux néologues » (1726 : 145). L'ouvrage est un dictionnaire alphabétique qui recense les mots nouveaux, mais aussi des collocations ou des emplois que Desfontaines juge impropres. Les articles sont assortis (non systématiquement, mais fréquemment) de citations, tirées notamment du *Spectateur français*, créé par Marivaux en 1721, d'ouvrages publiés par des pères jésuites (traductions, ou des ouvrages historiques, comme l'*Histoire romaine* du révérend Père Catrou, 1725), d'œuvres en vers de Houdar de La Motte, auteur rangés dans le parti des Modernes (la pièce de théâtre *Inès*, les *Nouvelles Fables*). L'adjectif *néologique* apparaît donc, si l'on suit les étapes de la diachronie, comme une dérivation sur le nom d'agent *néologue* : est néologique ce qui caractérise les œuvres des néologues.

Que trouve-t-on dans le *Dictionnaire néologique*<sup>8</sup> ? Ce que le linguiste d'aujourd'hui appellerait *néologisme de forme* n'y occupe en définitive qu'une place relativement réduite. Plutôt que le procédé de formation, c'est apparemment la nouveauté même de la forme qui déplaît, puisqu'à peu près tous les types de formation courants à l'époque sont représentés :

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> « On dit proverbialement, qu'un homme n'est pas un grand Astrologue, pour dire, qu'il est ignorant en quelque profession que ce soit ; et ironiquement, C'est un grand Astrologue, il devine les Festes quand elles sont venuës » (Furetière, 1790).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir, pour une étude plus détaillée, Steuckardt 2011.

verbes formés par ajout sur base nominale ou adjectivale d'une flexion d'infinitif comme politiquer (1726 : 74), uniformiser (1726 : 75), noms déverbaux comme montre (1726 : 62, dans « la réalité nous importe plus que la montre »), adjectifs substantivés comme arbitraire (1726 : 6), saillant (1726 : 87, dans cet homme a du saillant), le nom composé bienfaisance (p. 13) attribué à l'abbé de Saint-Pierre, l'adverbe outrément (1726 : 66), résurgence du goût de la première préciosité pour les adverbes en -ment.

Une réticence à l'égard des progrès du substantif dans la langue française est perceptible ; les noms suffixés sont odieux à l'abbé Desfontaines : ainsi *emboëture* (1726 : 33), *enchassure* (1726 : 33), *inclémence* (1726 : 53), *négligement* (1726 : 64, « pour dire *négligence* »), *picoterie* (1726 : 71), *scélératesse* (1726 : 88), *secouement* (1726 : 88). La productivité de la catégorie adjectif l'inquiète au moins autant ; il épingle : les adjectifs suffixés en -é, *sentimenté* (1726 : 89), les suffixés en -*able/-ible*, ainsi *gratiable* (1726 : 45), *perceptible* (1726 : 70), les préfixés en *in-* (ou allomorphes) : *indiscipliné* (1726 : 53), *irrespectueux* (1726 : 56). *Improbable* (1726 : 52), *improductible* (*ibid.*), *inattaquable* (*ibid.*), *indémontrable* (1726 : 53), *inexécutable* (1726 : 54), *intraduisible* (1726 : 55) risquent un inexcusable cumul. Au total cependant, les articles consacrés à ce qui, pour nous, correspond au prototype de la néologie, représentent seulement un tiers de la nomenclature.

## Pour les autres articles, il s'agit :

- de constructions verbales inhabituelles (*tomber amoureux* : « L'amour est par cette expression présenté comme une apoplexie agréable »),
- d'extensions de sens (*amplitude* pour étendue : un terrain d'une grande amplitude),
- de métaphores (faire sortir un esprit de sa coquille : « c'est-à-dire donner à un homme l'occasion de faire paroître son esprit »), percevoir les émolumens de son crime, de sa victoire (« Il ne voulut pas percevoir les émolumens de son crime »).

À vrai dire, le mot *néologique* présente une autre attestation en 1726, et l'on pourrait avoir un doute sur l'antériorité de l'une par rapport à l'autre. *Néologique* est employé cette année-là dans une comédie représentée au théâtre de la Foire : *Les Amoureux déguisez*. Qui des deux a emprunté à l'autre ? Il convient d'examiner de plus près les deux textes.

#### 2.2 Le temps de la diffusion

Les Amoureux déguisez est une comédie chantée, qui raconte le bal déguisez organisez sur l'Île de Cythère à l'instigation d'Amour. Les Amoureux sont téléportés à Cythère sans avoir été avertis, et arrivent un peu surpris. On les voit entrer successivement sur la scène, où ils sont accueillis par Arlequin. À la scène X, c'est le tour de « Mlle Raffinot » :

## « ARLEQUIN

Qui êtes-vous, Mademoiselle?

#### Mlle RAFFINOT

AIR (*J'ai fais souvent resonner ma Musette*)

Je suis l'appui du stile énigmatique,

Qui fait le beau des modernes esprits.

#### **ARLEQUIN**

Ah! vous donnez dans le Néologique,

Autrement dit l'Argot des Beaux-Esprits.

#### Mlle RAFFINOT

Que voulez-vous dire, mon Ami, par votre Argot ? Il faut que vous soyez partagé d'un esprit bien agreste & bien infortuné, pour vous permettre à l'ironie, sur un stile qui met vos lumieres en échec, & qui passe la borne de vos conceptions.

## **ARLEQUIN**

C'est ce qui vous trompe, Mlle Raffinot. J'ai été deux ans garçon dans un Caffé, où l'on ne crachoit que Phoebus. Là les génies de la grande espece ont fait sortir mon esprit de sa coquille ; & je puis dire qu'en les écoutant, j'ai perçu les émoluments de mes attentions. » ([1726] 1728 : sc. X, 343)

Qui a lu le *Dictionnaire néologique* trouvera dans les deux dernières répliques une concentration remarquable des expressions à la mode relevées par l'abbé Desfontaines. La construction indirecte du verbe *permettre* est citée à l'article « Permettre » (« Le génie ne doit point se permettre au paradoxe », Trad. *De l'Homme universel*, 1726 : 70). On trouvera les expressions métaphoriques *passer la borne*, *sortir de sa coquille*, *percevoir les émoluments*, respectivement à « Borne » (« La multitude croit reculer la borne de ses conceptions » [Relig. Prouv. Par les faits], 1726 : 14), « Coquille » (« Faire sortir l'esprit de sa *coquille*. C'est-à-dire, donner à un homme occasion de faire paroître son esprit. », 1726 : 23), « Émolument » (« Il ne voulut pas percevoir les émolumens de son crime » [Hist. Rom. t. 2, p. 40], 1726 : 70). On peut conclure de cet usage intensif que c'est l'auteur des *Amoureux déguisez* qui a puisé dans le *Dictionnaire néologique* les éléments du « stile énigmatique » de Mlle Raffinot, ainsi que la caricature qu'en fait Arlequin, qui reprend d'ailleurs à son compte le mot *néologique*, en le substantivant (« vous donnez dans le Néologique »). L'année même où le *Dictionnaire néologique* paraît, le mot *néologique* commence donc à circuler au théâtre de la Foire. C'est dire le succès immédiat qu'a connu ce dictionnaire, réédité huit fois au cours du 18<sup>e</sup> siècle.

La série lexicale composée sur les formants *néo*- et *logos* s'agrandit au cours des années suivantes. *Néologisme* suit de près *néologique*: « Un terme ne doit pas porter la proscription par la seule raison qu'il porte avec lui un caractère de Néologisme » peut-on lire dans un compte du *Dictionnaire néologique* publié par la *Bibliothèque de l'Europe* (1729 : 48). Le sens du mot n'apparaît pas encore stabilisé : le chroniqueur anonyme de la *Bibliothèque de l'Europe*, *néologisme* semble désigner la qualité de ce qui est néologique – qualité peu recommandable, puisque elle est susceptible de valoir la « proscription » au mot qui la porterait. Dès l'année suivante, il a acquis le sens que nous lui connaissons aujourd'hui, comme en témoigne son emploi à propos du verbe *vivoter*: « Mais l'expression de vivoter est choisie, elle a quelque chose de léger, de délicat! Vivoter! Le charmant Néologisme », s'exclame ironiquement l'auteur de la *Lettre d'un gentilhomme anglois à Mr de C\*\*\**, gentilhomme hollandais ([1731] 1732 : 140). Le sens dominant de *néologisme* apparaît cependant par la suite celui d'« habitude de se servir de termes nouveaux, ou d'employer les mots reçus dans des significations détournées », indique le *Dictionnaire de l'Académie françoise*, précisant « il se prend, précisent les Académiciens, presque toujours en mauvaise part » (1762).

Néologie est attesté plus tardivement (cf. 3.2). On en relève un emploi isolé chez Louis-Pierre de Longue, auteur d'un traité d'orthographe et critique littéraire. Dressant une liste des travers des écrivains du siècle, il y inscrit les items : « termes prétieux que l'on ne prononce point sans pincer les lévres, Assortimens monstrueux des grotesques de la Néologie » (1737 : 10). Dans leurs premiers emplois, *néologique*, et *néologisme* portent donc tous une coloration plaisante et péjorative. Cette péjoration originelle sera encore soulignée à la fin du siècle par l'abbé Féraud : « Néologie, s. f. Néologique, adj. Néologisme, s. m. Néologue, s. m. Ils se disent de l'invention et de l'emploi de termes nouveaux. Ces mots sont assez nouveaux eux-mêmes, parce que la chôse qu'ils expriment est nouvelle, du moins dans l'excês et dans l'abus qu'on en fait. Ils se

disent ordinairement, en mauvaise part, d'une afectation vicieûse et fréquente en ce genre. *Néologie* est l'invention des mots nouveaux. *Néologisme* se dit des mots nouveaux eux-mêmes, et aussi de l'habitude d'en inventer ; *Néologique*, de ce qui regarde le néologisme ; *Néologue*, de celui qui fait un fréquent usage des mots nouveaux » (Féraud, 1787-1788). *Excès, abus, en mauvaise part, affection vitieuse* : autant de marquages péjoratifs, qui situent l'appréciation de Féraud dans la continuité des positions classiques à l'égard des mots nouveaux.

- 3. Un tournant épistémologique : du discours profane au discours savant
- 3.1 Un contexte favorable à la néologie

Malgré le courant anti-néologique qui s'installe à l'Âge classique et culmine avec l'abbé Desfontaines, les plaidoyers en faveur des mots nouveaux n'ont jamais complètement cessé. L'entreprise encyclopédique fait de la promotion des termes des « sciences et des arts » un de ses objectifs, comme il est affirmé avec force dans l'article « Langue françoise » : « Il est honteux qu'on n'ose aujourd'hui confondre le françois proprement dit, avec les termes des Arts & des Sciences, & qu'un homme de la cour se défende de connoître ce qui lui seroit utile & honorable » (Jaucourt, 1762). À l'Académie même, le discours de Moncrif « Qu'on ne peut ni ne doit fixer la langue vivante » avait été applaudi dès 1742 : François Gohin, dans son enquête sur les transformations du vocabulaire (1903), y voit le signal d'une inversion de tendance. Dans ce milieu du 18<sup>e</sup> siècle, l'Académie avait accueilli en son sein un mathématicien : Dortous de Mairan (1743), un mathématicien-physicien-naturaliste : Maupertuis (1753), un naturaliste : Buffon (1754), un mathématicien : d'Alembert, un astronome : La Condamine (1760). Ces recrutements hors du cercle des belles-lettres ont amené d'autres usages linguistiques. Pour la quatrième édition de leur dictionnaire, les Académiciens explicitent dans la Préface un changement d'attitude à l'égard du vocabulaire des sciences : « Les sciences & les arts ayant été plus cultivés & plus répandus depuis un siècle qu'ils ne l'étoient auparavant, il est ordinaire d'écrire en François sur ces matières. En conséquence plusieurs termes qui leur sont propres, & qui n'étoient autrefois connus que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la Langue commune. Auroit-il été raisonnable de refuser place dans notre Dictionnaire à des mots qui sont aujourd'hui d'un usage presque général? Nous avons donc cru devoir admettre dans cette nouvelle Edition, les termes élémentaires des sciences, des arts, & même ceux des métiers, qu'un homme de lettres est dans le cas de trouver dans des ouvrages où l'on ne traite pas expressément des matières auxquelles ces termes appartiennent » (1762 : III). Ainsi les Académiciens estiment-ils ne pas s'écarter de la politique éditoriale qui prévaut depuis la première édition de leur Dictionnaire : rendre compte de la « Langue commune ». En ce milieu du 18<sup>e</sup> siècle, une pratique plus intensive des sciences et des arts a rendu « communs » les termes qui leur étaient spécifiques et ce changement de statut justifie leur enregistrement dans le Dictionnaire de l'Académie<sup>9</sup>. Cette évolution théorique est perceptible dans le travail lexicographique accompli par les Académiciens dans leur définition des termes néologie, néologique, néologisme, enregistrés pour la première fois dans cette quatrième édition.

# 3.2 Un effacement du trait péjoratif

Dès 1750, Marivaux – qui était la cible de nombre d'articles du *Dictionnaire néologique* – définit *néologisme* sans mentionner nulle valeur péjorative : « Mot grec composé, qui signifie manière de parler nouvelle ou inusitée » (1750 : 477). Mais c'est l'émergence du terme *néologie* qui apparaît comme un jalon essentiel de cette réorganisation lexicale.

Il prend place dans le lexique français à la faveur d'un certain volontarisme lexicographique. Dans l'édition de 1758 du *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne*, Il vient

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> La quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* accueille, d'après le recensement de François Gohin, 5217 entrées nouvelles.

ouvrir et compléter la série néologique, néologisme, néologue, avec la définition : « Art de faire des nouveaux mots, ou discours sur des nouveaux mots. Voïez le Dictionnaire néologique de l'Abé des Fontaines » (Richelet/Goujet, 1758 : 705). Si l'article mentionne le Dictionnaire *néologique*, rappelant ainsi la coloration satirique du premier terme de la série, il ne mentionne aucune connotation péjorative pour néologie. La documentation disponible ne permet pas d'attester l'installation de néologie dans la langue commune. Pourtant, le Dictionnaire de l'Académie, à l'instar du Dictionnaire de la langue françoise, enregistre l'entrée Néologie. Il en donne la définition suivante : « Mot tiré du Grec, qui signifie proprement Invention, usage, emploi de termes nouveaux. On s'en sert par extension pour désigner l'emploi des mots anciens dans un sens nouveau, ou différent de la signification ordinaire. La Néologie, ou l'art de faire des mots nouveaux, a ses principes, ses lois, ses abus. Un traité de Néologie bien fait seroit un ouvrage excellent & qui nous manque ». L'Académie écarte la seconde acception proposée par Richelet/Goujet « discours sur les mots nouveaux », et recentre néologie sur le sens d'usage nouveau d'un mot – qu'il s'agisse d'un mot inventé, ou d'un mot existant utilisé dans une acception nouvelle. Un subtil travail sur la valeur axiologique du terme est mené : si la néologie a « ses abus », elle n'est pas en elle-même « abus ». On peut voir dans la dernière phrase une allusion critique au Dictionnaire néologique : dire qu'« un traité de néologie bien fait seroit un ouvrage excellent et qui nous manque », c'est dire d'abord que le Dictionnaire néologique ne constitue pas cet ouvrage. Les valorisations bien (« bien fait »), excellent (« ouvrage excellent ») prennent le contrepied des traits péjoratifs jusque-là associés aux termes néologique, néologisme. La néologie est instituée au rang de discipline, ayant « ses principes, ses lois » et méritant son « traité ». Les Académiciens ne sortent-ils pas ici de leur rôle ? Plutôt que d'enregistrer un usage existant ne sont-ils pas en train de forger sinon un mot de leur crû, du moins un terme de leur façon?

L'organisation du champ lexical est complétée par une neutralisation du trait axiologique de l'adjectif *néologique*. Richelet/Goujet se contentait, dans l'article « Néologique », de renvoyer à l'emploi originel du mot : « Néologique : Dictionnaire néologique, qui traite, ou qui censure les expressions nouvelles & affectées » (1758). L'article « Néologique » du *Dictionnaire de l'Académie* ne fait en revanche aucune référence à l'origine satirique du terme. Il est associé pour la formation, comme pour le sens à *néologie*, après lequel il vient dans l'ordre alphabétique : « Mot tiré du Grec, comme le précédent, et qui présente les mêmes idées. *Langage néologique*. *Expression néologique* ». À la faveur de *néologie*, l'adjectif *néologique* se trouve ainsi débarrassé de sa péjoration originelle<sup>10</sup>. C'est *néologisme* qui se trouve seul chargé de porter le jugement négatif ; cette répartition des rôles est posée dans une formule restée célèbre, placée dans l'article « Néologisme » : « La néologie est un art, le néologisme est un abus ». La description linguistique dispose dès lors de deux termes d'orientation axiologique opposée, et relevant de champs distincts : *néologisme* est laissé à la critique littéraire et aux remarqueurs, *néologie* relève de la catégorie des « arts », c'est-à-dire des domaines de spécialité.

La proposition terminologique des Académiciens est reprise dans les ouvrages lexicographiques qui prennent appui sur leur dictionnaire : *Le Grand vocabulaire françois* (1771), le *Nouveau dictionnaire françois-italien* (1771) ou encore l'*Encyclopédie méthodique* 

\_

<sup>10</sup> L'édition suivante du Dictionnaire de l'Académie (1798) se montre cependant moins audacieuse. Dans l'article « Néologie », les exemples sont modifiés. La phrase « La Néologie, ou l'art de faire des mots nouveaux, a ses principes, ses lois, ses abus. Un traité de Néologie bien fait seroit un ouvrage excellent & qui nous manque » est remplacée par « La Néologie, ou l'art de faire, d'employer des mots nouveaux, demande beaucoup de discrétion » : la déclaration instituant un domaine de spécialité et l'invitation à l'investir sont remplacés par un conseil de prudence. À la fin de l'article « Néologique », cette cinquième édition ajoute : « Il ne se prend guère qu'en mauvaise part », renouant avec la valeur initiale de l'adjectif. "Les Académiciens de la fin du siècle semblent avoir estimé que leurs prédécesseurs étaient allés un peu vite en besogne.

de Beauzée et Marmontel<sup>11</sup> (1784). Dans les Nouveaux synonymes françois (1785), Roubaud revient, à l'article « Néologie, Néologisme », sur la genèse de néologie. Après avoir posé la valeur du formant logie (qui « sert habituellement à désigner un genre de sciences, de connoissances, de traité, comme dans théologie, chronologie, astrologie »), il souligne que le suffixe isme « indique un systême ou une doctrine particuliere, une créance ou la profession d'une créance particuliere », mais aussi « l'affectation, l'abus, l'excès de la chose, comme dans fanatisme, sophisme, purisme », et qu'il prend la seconde valeur, péjorative, quand la langue dispose d'un autre mot de même base, qui « n'exprime que l'idée nue de la chose » : « ainsi le philosophisme sera l'abus de la philosophie » (1785 : 254). Se fondant sur la logique du système, Roubaud justifie le volontarisme des Académiciens : « L'Académie a donc eu raison d'adopter, dans son Dictionnaire, le mot néologie, que d'autres Vocabulistes ont passé sous silence » (*ibid.*). Avec la montée en puissance des « sciences et des arts », les questionnements sur la légitimité de faire des mots nouveaux apparaissent obsolètes : « Les grammairiens ont autrefois agité la question, s'il est permis de faire des mots nouveaux ? Autant se demander s'il est permis d'acquérir de nouvelles idées et de nouvelles richesses ? » (Roubaud, 1785 : 255). Néologie est le terme mélioratif qui rend possible une désignation positive de la création de mots nouveaux.

Une déstabilisation de l'axiologie négative du mot *néologisme* lui-même apparaît dans les dictionnaires. Le même Féraud, qui, dans son article « Néologie, Néologisme, Néologique, Néologue », reprenait la position hostile des remarqueurs classiques, emploie cependant à plusieurs reprises l'expression *heureux néologisme* (Martin-Berthet, 1986 : 130). Signe qu'entre les idées de l'Âge classique dont il reste un passeur et celles du temps où il écrit, une évolution s'est produite. À l'exemple de Féraud, Gattel qualifie de *néologisme heureux* les mots *incendiaire*, *mobilité*, ou de *néologisme utile* le mot *aberration* (1797). Dans l'usage qu'en font des lexicographes, sinon dans les définitions qu'ils retiennent, *néologisme* est employé un terme non marqué. Quant à l'adjectif *néologique*, le *Nouveau vocabulaire* de Wailly en donne une définition morphosémantique : « qui concerne la néologie » ; il n'est donc pas alors perçu comme un dérivé de *néologie*, mais se trouve réinterprété comme un dérivé de *néologie*, ainsi que la présentation du *Dictionnaire de l'Académie* le suggère, et son marquage péjoratif originel est alors neutralisé. Un usage spécialisé, dégagé de jugement normatif, apparaît désormais possible.

Contrairement à ce que pourraient laisser croire leurs formants grecs, ce n'est pas le discours savant qui introduit les mots construits à partir de sur *néo* et *logie*. C'est sur le mode de la plaisanterie qu'est imaginé, par le poète Jean-Baptiste Rousseau<sup>12</sup>, le substantif *néologue*, puis, sous la plume acerbe de l'abbé Desfontaines, l'adjectif *néologique*. Il s'agit, en ce début d'un 18<sup>e</sup> siècle marqué par l'hostilité classique à l'innovation lexicale, de se moquer des trop audacieux inventeurs de mots nouveaux. *Néologisme* complète peu après cette série de péjoratifs. Au cours du 18<sup>e</sup> siècle pourtant, avec une évolution des idées linguistiques plus favorable aux mots nouveaux, une nomination moins dépréciative se met en place. Elle apparaît soutenue par l'Académie, qui accorde à *néologie*, pourtant fort peu en usage, une entrée dans son dictionnaire, et le dote d'une définition dépourvue de marquage péjoratif. *Néologique*, dès lors réinterprété comme un dérivé de *néologie* et non de *néologue*, est entraîné dans cette

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Beauzée reformule synthétiquement l'article du *Dictionnaire de l'Académie* : « Néologie : Invention, usage, emploi de termes nouveaux, ou de termes anciens dans un sens nouveau. La Néologie a ses principes, ses lois, ses abus ; et c'est par l'abus qu'elle dégénère en néologisme » (1784 : 653).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> D'après les attestations disponibles dans la documentation actuelle.

neutralisation. La péjoration, qui marquait jusqu'au milieu du siècle l'ensemble de la série, se fissure.

Pour autant, néologie, néologique, néologisme, néologue sont-ils entrés dans un discours de spécialité ? Sont-ils devenus des termes susceptibles de désigner des concepts aux contours précisément dessinés ? Ce n'est pas certain, mais le cheminement accompli au cours de la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle leur permet de prétendre à occuper une place vers un discours de spécialité, alors en cours d'élaboration : celui de la lexicologie. Sortis du discours satirique, ils sont disponibles pour les premiers essais de cette science nouvelle. En guise d'épilogue, évoquons la Lexicologie latine et française de Butet (1801), qui en constitue une des premières expérimentations. Sa table des matières esquisse une approche systématique de la « fabrique des mots ». Butet classe en trois « ordres » les mots que nous appellerions dérivés : les constructions « radicales » (composées à partir de morphèmes lexicaux), « prépositives » (dérivées par préfixation), « postpositives » (dérivées par suffixation); ces constructions sont elles-mêmes classées en sous-ordres. La créativité terminologique de Butet se déploie dans la dénomination des différentes subdivisions de son système; par exemple, le sous-ordre des « initiatifs », qui fait partie des « constructions radicales », se décline en neuf genres : les approbatifs (tel « bienfait »), les improbatifs (« malfaiteur »), les contradictifs (« néant »), les duplicatifs (« bissac »), les dimidiatifs (« hémisphère »), les semiadditifs (« sesquialtère » 13), les infaustifs (« vésanie » 14), les numératifs premier genre (« trident »), les numératifs deuxième genre (« quadrupède »). À l'orée du 19e siècle, on trouve ici une première ébauche pour doter d'une terminologie la fabrique des mots.

Aristote, IV<sup>e</sup> siècle av. J. C. [1844], *Logique*. *Catégories*, trad. J. Barthélemy Saint-Hilaire, Paris, Lagrange.

Bibliothèque de l'Europe, 1729, t. II, 1ère partie, janvier-mars, Amsterdam, Wetsteins et Smith.

Beauzée Nicolas, Marmontel Jean-François, 1782-1784-1786, *Encyclopédie méthodique*. *Grammaire et littérature*, [1784, t. II], Paris, chez Panckoucke, Liège, chez Plomteux.

Boursault, 1811 [1694], Les Mots à la mode, acte I, scène 3, Paris, Didot.

Butet R. F., Léxicologie latine et française. Abrégé d'un cours complet de lexicologie, Paris, Crapelet, 1801.

Callières François de, 1692, *Des Mots à la mode, et des nouvelles façons de parler*, Paris, C. Barbin.

Cicéron, 49 av. J. C., De finibus, trad. M. Nisard.

Dictionnaire de l'Académie françoise, 1762, 4e éd., Paris, Chez le Veuve Brunet.

Diderot Denis, d'Alembert Jean Le Rond, 1751-1776, Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> « Terme de Mathématique. Il n'a guère d'usage que dans cette phrase, *Raison sesquialtère*, pour dire, Un rapport de nombres qui sont entr'eux comme trois est à deux. *Six est à quatre en raison sesquialtère* » (*Dictionnaire de l'Académie françoise*, 1762).

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> « Nom générique sous lequel plusieurs médecins comprennent les différentes espèces d'aliénations mentales » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

Du Bellay Joachim, 1549, Deffence et illustration de la langue francoyse, Paris, Arnould L'Angelier.

Estienne Henri, 1578, Les Deux Dialogues du nouveau langage françois italianizé, s.l. n.d. [Genève, Slatkine, 1980].

Féraud Jean-François, *Dictionaire critique*, Marseille, Mossy, 1787-1788.

Frain du Tremblay, 1703, *Traité des langues*, « De l'abondance des langues », Paris, Chez Jean-Baptiste Delespine.

Furetière Antoine, 1690, Dictionnaire universel, La Haye, A. et R. Leers.

Gattel Claude-Marie, 1797, Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, Lyon, Bruysset.

Gohin Ferdinand, 1903, Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle (1740-1789), Paris, Belin.

Horace, 19 ou 18 av. J. C. [1944], Art poétique, trad. F. Richard, Paris, Garnier.

Lesage Alain-René et Orneval Jacques-Philippe d', 1728, Les Amoureux deguisez, dans Le théâtre de la foire ou L'opéra comique, Paris, La Veuve Pissot.

La Mothe le Vayer François de, 1638, *Considérations sur l'éloquence françoise de ce temps*, Paris, S. Cramoisy.

Le Grand vocabulaire françois. Par une Société de gens de lettres, 1771, t. XIX, Paris, Panckoucke.

Longue Louis-Pierre de, 1737, Raisonnemens hazardez sur la poësie françoise, Paris, Didot.

Marivaux, Pierre Carlet de Chamblain de, 1750, Manuel lexique, ou Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde, Paris, Didot.

Martin-Berthet Françoise, « Les néologismes », GEHLF (Groupe d'Études en Histoire de la Langue Française), *Autour de Féraud : la lexicographie en France de 1762 à 1835*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1986.

Merlin-Kajman Hélène, « "Dictature linguistique" : la leçon du XVII<sup>e</sup> siècle, S. Branca-Rosoff, J.-M. Fournier, Y. Grinshpun, A. Régent-Susini (éds), *Langue commune et changements de normes*, Paris, Champion, 2011, p. 29-43.

Pruvost Jean, Sablayrolles Jean-François, [2003] 2012, Les néologismes, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je?.

Richelet Pierre, 1758, *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne*, augmenté par l'abbé Goujet, Lyon, Duplain Frères.

Rousseau Jean-Baptiste, 1818 [1723], « Lettre à l'abbé d'Olivet », Bruxelles, 6 novembre 1723, *Œuvres choisies*, t. II, Paris, Didot.

Rousset de Missy Jean, 1732, Recueil historique d'Actes, Négociations, Mémoires et traités, La Haye, Chez Pierre Gosse.

Siouffi Gilles, 2011, Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique, Paris, Champion.

Steuckardt Agnès, 2011, « Le *Dictionnaire néologique* de l'Abbé Desfontaines ou la résistance à l'innovation linguistique », Stéphanie Génand, Claudine Poulouin (éds), *Entre deux monde* : les frontières du 18<sup>e</sup> siècle, Paris, Desjonquères, p. 36-48.

Steuckardt Agnès, 2015, « Inventeurs et passeurs de mots. Le rôle des sujets de langue d'après Gilles Ménage », *Littératures classiques*, I. Trivisani (dir.), *Gilles Ménage. Un homme de langue dans la République des lettres*, n° 88, p. 161-172.

Wailly François de, & Wailly, Étienne-Augustin de, 1801, *Nouveau vocabulaire françois*, Paris, Rémont.